

MIGRATIONS / DEVELOPPEMENT ET CO DEVELOPPEMENT

Prof. Emmanuel JOVELIN

**Directeur adjoint, Recherches et
Développement International, et
Responsable des Masters Travail social
en Europe, Développement Social
Urbain**

Institut Social de Lille

**Université Catholique de Lille
Intervention à Calabria**

Jeunes et inclusion sociale et

Introduction

- **La réflexion sur la relation entre migrations internationales et développement : 3 éléments**

La variable développement se trouve toujours au centre de l'analyse

Pas nécessaire d'aborder l'analyse avec une position volontariste

Développement : cause, conséquence, objectif, cadre déterminant ou processus en interaction avec les mouvements migratoires

I.

Migrations internationales et développement : un peu d'histoire

■ Quelques dates

XVIIème

XVIIIè moitié

Fin XIXème

2.

Migrations internationales et développement

- **XVII ème siècle (William Vaughan): émigration vers les colonies antidote à l'excès de la population**
- **Théories mercantilistes: Temple et Stewart (Angleterre), Bodin, Colbert et Sully (France), Martin de Azpilcueta (Espagne)**

Migrations internationales et développement

- XVIII ème siècle (moitié): questionnement de la philosophie mercantiliste par Adam Smith
- Cantillon et Malthus : pression démographique=pauvreté
- Wakefield: investir les excédents dans les colonies
- Fin XIX ème siècle : relation migration et développement positive tant pour le malthusien, que le mercantiliste

3.

Niveau de développement et migrations

- **Migrations: rôle de décompression dans les zones surpeuplées et de faible développement**
- **Migrations: causes cumulatives (engendrent la pauvreté)**

4.

Conséquences des migrations sur le développement

- Immigration : développe le produit total du pays
- Immigration : positive pour le pays d'accueil
- Immigration négative pour le pays d'accueil

5.

L'émigration des ressources humaines qualifiées

- **De Fuites des cerveaux (1962)**
- **Transfert inverse de la technologie (1992)**
- **Echanges de compétences (1990)**
- **Exode de compétences (1994)**
- **Echange d'habilités**

6. Les envois d'argent pour les immigrés

Montant des transferts en milliards de dollars

Inde :	23,499
Chine :	22,492
Mexique :	27,772
Philippines :	13,561
Soudan :	1,016
Rwanda :	0,09
Maroc :	7,82
Mozambique :	0,057
Algérie :	0,35

Source : United Nation Conference on trade and developement - 2007

7. La France face à ses ex colonies

suite

- Deux logiques contradictoires :

ce nouveau mécanisme permet de laisser à l'Afrique une marge de manœuvre plus souple dans la gestion des politiques publiques.

Donc **Assistanat** d'un côté et **accompagnement** de l'autre. C'est une manière de reconnaître les migrants comme acteurs de développement. La réussite de cette politique réside dans l'interaction primordiale entre migrations et développement.

8. LE CO-DEVELOPPEMENT

- Selon la définition officielle, on entend par co-développement

" toute action d'aide au développement, quelle qu'en soit la nature et quel que soit le secteur dans lequel elle est réalisée, à laquelle participent des migrants vivant en France, quelles que soient les modalités de cette participation (celle-ci peut intervenir à une ou plusieurs étapes du projet : conception, étude de faisabilité, financement, réalisation, évaluation) ".

LE CO-DEVELOPPEMENT

suite

- Cette définition prend place sur une série d'actions qu'il conviendrait de classer en quatre types :

Premièrement : la promotion des investissements productifs destinés à créer de l'activité économique et des emplois.

LE CO-DEVELOPPEMENT

suite

- Cette définition prend place sur une série d'actions qu'il conviendrait de classer en quatre types :

Deuxièmement : le développement local des infrastructures par la construction des écoles, de dispensaires, par l'adduction d'eau, etc.

LE CO-DEVELOPPEMENT

suite

- Cette définition prend place sur une série d'actions qu'il conviendrait de classer en quatre types :

Troisièmement : La mobilisation des compétences des diasporas par des actions visant à faciliter le retour ponctuel des personnels qualifiés dans les pays d'origine (créations des doubles chaires universitaires, missions humanitaires de courte durée).

LE CO-DEVELOPPEMENT

suite

- Cette définition prend place sur une série d'actions qu'il conviendrait de classer en quatre types :

et quatrièmement : L'appui aux activités culturelles et sociales mises en place par les jeunes issus de l'immigration dans les pays d'origine de leurs parents.

9. ACTEURS IMPLIQUES

Il y a plusieurs acteurs institutionnels et associatifs impliqués :

- le comité interministériel pour la coopération internationale et le développement,
- le Fonds de solidarité prioritaire,
- l'Agence française pour le développement, l'Agence Nationale d'Accueil des étrangers et des migrations,
- le Forum des organisations de solidarité internationale issues des migrations, collectivités territoriales,
- Fonds européen pour le retour (qui devrait voir 1^{er}

ACTEURS IMPLIQUES

LE RETOUR

Pour encourager **l'aide au retour volontaire** - qui a concerné 1.000 personnes en 2005 et 2.000 en 2006 -, une campagne d'information a été menée vers les migrants d'origine africaine installés en France.

ACTEURS IMPLIQUES

LE RETOUR

Une convention a été établie avec les immigrants du **Bénin**, du **Mali** et du **Sénégal**, et ensuite que *"des actions ont été étendues à l'ensemble des pays d'Afrique subsaharienne"*.

Brice Hortefeux le ministre de l'époque a souligné que l'aide au retour volontaire (ARV), censée permettre aux migrants **de se réinstaller dans leur pays d'origine et d'y développer un projet nouveau**, *"doit être proposée à tous les étrangers en situation irrégulière ayant été invités à quitter le territoire"*.

ACTEURS IMPLIQUES

LE RETOUR

Le dispositif qui comprend une incitation financière de 2.000 euros par adulte, 3.500 pour un couple puis 1.000 euros par enfant de moins de 18 ans jusqu'au 3ème et 500 euros pour chacun des autres, aurait touché 2.500 bénéficiaires* en 2008

ACTEURS IMPLIQUES

LE RETOUR

Signature d'une convention avec la Caisse d'épargne pour la mise en place d'un compte épargne codéveloppement, un CED, qui permettant aux étrangers, résidant en France et souhaitant investir dans leur pays d'origine, d'épargner en bénéficiant d'exonérations fiscales.

Comment fonctionne le compte épargne codéveloppement

- Le compte peut être ouvert pour une durée allant de un à six ans, avec un versement initial de 50 euros afin de rendre le dispositif très accessible. Le plafond des dépôts est fixé à 50.000 euros. La rémunération est librement fixée par la banque.
- Un seul compte épargne codéveloppement par personne peut être ouvert. Pour retirer son épargne, l'épargnant doit indiquer les détails de son projet d'investissement sur un formulaire dédié

Quels sont les investissements autorisés ?

- La création, la reprise ou la prise de participation dans les entreprises locales.
- L'abondement de fonds destinés à des activités de microfinance.
- L'acquisition d'immobilier d'entreprise, d'immobilier commercial ou de logements locatifs.
- Le rachat de fonds de commerce.
- Le versement à des fonds d'investissement dédiés au développement ou des sociétés financières spécialisées dans le financement à long terme.

OFII et le co-développement

- L'OFII assure la mise en œuvre des dispositifs d'aide au retour volontaire des étrangers qui souhaitent regagner leur pays et participe à des programmes spécifiques d'aide à la réinsertion économique en proposant un accompagnement financier aux migrants qui souhaitent démarrer une activité économique dans leur pays d'origine

L'OFII et le co-développement

suite

Les pays concernés par ces programmes spécifiques d'appui à la création d'activités économiques sont actuellement les suivants :

Arménie - Bosnie-Herzégovine - Cameroun
- Congo RDC - Géorgie - Guinée Conakry -
Mali - Moldavie - Roumanie - Sénégal –
Ukraine

L'OFII et le co-développement

suite

Ces programmes ont pour objectif d'aider les migrants, de retour dans leurs pays après un séjour en France, à démarrer une **activité économique génératrice de revenus**.

Mis en œuvre en partenariat avec des structures d'appui locales, les aides prévues par ces dispositifs incluent des formations professionnelles ainsi que des aides matérielles et financières au démarrage et au suivi de leur projet économique

L'OFII et le co-développement

suite

L'OFII a bénéficié d'un second cofinancement du Fonds Européen pour les Réfugiés (FER), permettant ainsi de poursuivre, en 2007, le programme de réinsertion en :

Arménie, au Cameroun, au Congo RDC, en Géorgie, en Guinée Conakry, en Moldavie et en Ukraine.

L'OFII et le co-développement

suite

Ce programme FER 2006/2007 reste mené en partenariat avec l'Ordre de Malte, pour l'accompagnement des candidats camerounais, congolais et guinéens et avec l'Association arménienne d'Aide sociale (AAAS), pour le suivi des candidats arméniens.

L'OFII et le co-développement

suite

Prenons l'exemple du **dispositif Franco Sénégalais**, qui a bénéficié depuis 3 ans de 152 entreprises individuelles allant de l'entreprise familiale à la petite et moyenne entreprise portées par le Sénégalais établis en France et créé dans le pays d'origine plus de 700 emplois.

Le dispositif Franco Sénégalais a permis la mise en place d'une trentaine de projets de construction d'équipement d'infrastructures.

Conclusion :

